

RAPPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

N° 1_2020 DU 9 MARS 2020

Présents : M. Kaiser, bourgmestre ; M. L'Ortye, Mme Lutgen-Lentz, échevins
Mme Folmer, MM. Boumans, Schmit ; conseillers
Mme Funk, secrétaire
Absents : MM. Patz, Schmitz, Zenner ; conseillers

Monsieur Kaiser, bourgmestre ouvre la séance à 14.00 heures.

1. RECETTE – Rôle du 4^e trimestre 2019

Le rôle des taxes sur les résidences secondaires du 4^e trimestre 2019 est arrêté au montant de 3.433,33€ ; celui des taxes sur les chiens au montant de 1.031,25€.

2. PROJETS COMMUNAUX – Décomptes et états d'avancement

Les décomptes dressés par le collège échevinal relatifs à divers projets d'investissement, tels qu'ils sont énumérés ci-dessous, sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal:

Libellé	Devis approuvés/ Crédit budgétaire	Dépense effective	Articles budgétaires
Redressement de la rue "Um Bierg" à Wilwerwiltz	55.000,00€	53.548,91€	4/624/221313/19015
Redressement de la rue "An Aasselbaach" à Wilwerwiltz	50.000,00€	47.004,18€	4/624/221313/19006
Aménagement de la piste cyclable PC20	197.475,21€	193.194,89	4/624/221313/15010
Aménagement du nouveau terrain de football à Wilwerwiltz	1.175.382,00€	1.265.074,06€	4/821/221313/17005
Construction du bâtiment fonctionnel (annexe au terrain de football)	137.380,11€	147.462,11	4/821/221311/17005
Redressement de la rue "Um Bierg" à Enscherange	65.332,80€	63.685,48€	4/624/221313/18003

3. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

a. Contrat de bail « Paschtoueschhaus »

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat de bail du 17 janvier 2020 inscrit au répertoire du secrétaire communal sous le n°98 ; conclu entre la commune de Kiischpelt et Monsieur Maurice PÉPORTÉ pour la location d'un logement situé à L- 9747 Enscherange, 2, bei der Kierch.

3. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

b. Avenant au contrat de bail pour la location du Camping à Kautenbach

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avenant du 6 mars 2020, répertoire n°99, au contrat de location du 22 janvier 2014, ayant pour objet la prolongation du contrat de bail pour une année au maximum, c.à d. jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard ou bien jusqu'à la conclusion du contrat de concession d'un droit de superficie actuellement en voie de préparation et devant être conclu avec la société « AM GRÉNGEN » SARL, créée par Monsieur et Madame IN'T GROEN-HENDRICKX.

3. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

c. Acte à approuver

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié du 6 décembre 2019 établi par Me Sandy DOSTERT, notaire à Wiltz, concernant la vente par les époux Edouard ROLLES et Renée SCHEUER de deux parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Kiischpelt, section KB de Merkholtz n°s 505/1604 et 506/1565 d'une contenance de 9, respectivement 4 centiares, au prix de vente de 97,50€.



3. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

d. Compromis de vente à approuver

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis de vente du 14 février 2020 par lequel les époux Eugène REUTER-ESCHETTE cèdent à la Commune de Kiischpelt la parcelle n°155/1554 d'une superficie totale de 6,35 ares, sise à Alscheid, section KA au prix total de 2.540 €. Le compromis de vente est transmis à Maître Sandy DOSTERT pour dresser l'acte notarié y relatif.

3. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

e. Décision de principe pour l'acquisition d'une parcelle à Alscheid

Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord de principe pour l'acquisition d'une parcelle de 62 ares sise à Alscheid en vue de l'aménagement de terrains à bâtir et de charger le collège échevinal avec la conclusion du compromis de vente. Les modalités de vente des terrains ainsi créés seront fixées le moment donné par règlement communal.

4. PATRIMOINE – Avis concernant le classement comme monument national de la chapelle Saint Pierre et Paul à Lellingen

Par sa lettre du 13 décembre 2019, Madame la Ministre de la Culture avait notifiée la commune de Kiischpelt qu'elle se proposait de classer comme monument national la chapelle Saint Pierre de Lellingen, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen, sous le numéro 232/0 et appartenant au Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique. Le conseil communal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la proposition de classement de Madame la Ministre de la Culture et lui transmet la présente délibération aux fins voulues.

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

a. Cimetières - Règlement aire de dispersion de cendres au cimetière de Pintsch

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter le règlement portant création d'une aire de dispersion de cendres au cimetière de Pintsch et de le transmettre à la Ministre de l'Intérieur pour approbation.

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

b. Cimetières - Révision du règlement-tax

Le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter les tarifs suivants au point C) du règlement-tax pour l'utilisation des cimetières du 25 novembre 2016 :

Fourniture et pose d'un caveau pour urnes, la pose de la première urne comprise	400€
Dispersion de cendres	100€
Cérémonie civile	50€
Fourniture d'une plaquette à poser sur le « mur du souvenir » et confection de l'inscription	75€

La présente délibération, ensemble avec le texte coordonné du règlement-tax modifié pour l'utilisation des cimetières du 25 novembre 2016, est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur aux fins d'approbation.



5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

c. Repas sur roues - Adaptation du règlement-taxe

La direction générale du SERVIOR a informé le conseil communal dans la lettre du 17 janvier 2020 de la hausse du prix par menu du service repas-sur-roues à 10,65€ suite à l'adaptation indiciaire du 1^{er} janvier 2020.

Par conséquent, le conseil communal décide avec toutes les voix de fixer le prix du repas à refacturer aux clients du service Repas sur roues de SERVIOR à **10,65€** sur la base des factures mensuelles adressées à l'administration communale. La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

d. Gestion des déchets

I. Règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés tel qu'il fut arrêté par le Comité du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des communes de la région de Diekirch, Ettelbruck et Colmar-Berg, en abrégé SIDEK, en son assemblée du 9 juillet 2018.

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

d. Gestion des déchets

II. Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés

Le conseil communal avait approuvé le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés en vue de la mise en place du nouveau système d'enlèvement des ordures en juillet 2020.

Pourtant, cette mise en place n'a pas pu avoir lieu, ceci en raison des mesures de confinement prises dans le cadre de la crise sanitaire causée par la pandémie du COVID-19.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement-taxe doit être reportée au 1^{er} octobre 2020, le texte ainsi modifié de nouveau être soumis au vote du conseil communal lors de la prochaine séance.

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX

e. Règlement de circulation – Modification du règlement communal de circulation : Stationnement interdit dans la rue « Op der Gare » Kautenbach

Considérant qu'il y a eu depuis quelques mois des problèmes de circulation, surtout en ce qui concerne le passage des bus de ligne, dans la rue « Op der Gare » à Kautenbach causés par des voitures stationnées des deux côtés de ladite rue, il y a lieu de modifier les dispositions particulières du règlement communal de circulation de la commune de Kiischpelt de manière à éviter la récurrence de ces problèmes.

Le conseil communal décide donc à l'unanimité d'introduire une interdiction de stationnement à l'endroit concerné.

6. SUBSIDES

a. Associations locales

Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subsides pour l'année 2020 suivants aux associations locales ayant présenté une demande :



Jeunesse Kiischpelt	400€
Open Air Konstfestival	2500€
Syndicat d'initiative Kiischpelt	2500€
Syndicat d'initiative Kautenbach	1500€
DT Kiischpelt – Wëlwerwolz	2000€
Chorale Ste Cécile Pintsch	3000€
Fanfare Kiischpelt	3000€
FC Kiischpelt	3000€

6. SUBSIDES

b. Autres associations

Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subsides pour l'année 2020 suivants aux diverses associations ayant présenté une demande :

FEBLUX asbl	25€
ALA asbl	150€
Lëtzebuerger Blannevereenegung ASBL	50€
Velo Woolz ASBL	100€
Les Amis du Château de Bourscheid ASBL	25€
Foyer Éislécker Heem	150€

